

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS**  
**DE LA COLLECTIVITÉ DES ACTIONNAIRES**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX,**  
**Le PREMIER JANVIER**  
**A 8 heures**  
**Au siège social de la société ci-après nommée.**

La Société dénommée **2A DISTRIBUTION**, Société par actions simplifiée au capital de au SIREN sous le numéro 411095433 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE.

Se sont réunis les actionnaires, **en assemblée générale ordinaire**, sur convocation du Président faite par voie électronique envoyée à chacun d'entre eux.

Les documents suivants ont été adressés aux actionnaires, savoir :  
- Le texte des résolutions proposées.

**EXPOSE**

Suivant acte reçu par Maître Laurence FOISSOT DRANCOURT, Notaire à GRENOBLE avec la participation de Maître Antony BERTHELOT Notaire à MONTOIRE-SUR-LE-LOIR, le 22 décembre 2025, la société 4S COMPAGNIE société par actions simplifiée au capital de 3.400.000,00 euros, ayant son siège social à CHAMP SUR DRAC (38560) 40 avenue du Pavillon, identifiée au SIREN sous le numéro 991502287 et immatriculée au RCS de GRENOBLE

A cédé ses titres de la société 2 A DISTRIBUTION au profit de la société VITRO'SERVICE France société par actions simplifiée au capital de 101.378,59 euros ayant son siège social à SAINT AMAND LONGPRE zone d'activité des Bréviaires identifiée au siren de BLOIS sous le numéro 392878534.

Cette cession a une prise d'effet au 31 décembre 2025.

Aux termes de l'acte de cession, il a été indiqué que Monsieur et Madame SANCHEZ démissionneraient de leur fonction à effet du 31 décembre 2025.

Suivant lettres de démission jointes aux présentes, Monsieur et Madame SANCHEZ Ont démissionné de leurs mandats.

Ceci exposé, il est accepté aux présentes la démission de Monsieur et Madame SANCHEZ de leurs fonctions à compter du 31 décembre 2025 minuit.

Et la nomination de la société VITRO'SERVICE France société par actions simplifiée au capital de 101.378,59 euros ayant son siège social à SAINT AMAND LONGPRE zone d'activité des Bréviaires identifiée au siren de BLOIS sous le numéro 392878534 en qualité de présidente, représentée par son président Monsieur Franck MARTIN

Et la nomination de Monsieur Miche TORRE en qualité de Directeur Général.

La feuille de présence, dûment signée par les actionnaires, permet de constater la présence de l'ensemble des actionnaires Depuis la cession.

Sont présents les actionnaires suivants :

la société VITRO'SERVICE France société par actions simplifiée au capital de 101.378,59 euros ayant son siège social à SAINT AMAND LONGPRE zone d'activité des Bréviaires identifiée au siren de BLOIS sous le numéro 392878534 représentée par Monsieur Franck MARTIN son Président.

Total des actions présentes.

Le quorum est par suite atteint.

Les actionnaires peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.

Lecture est donnée de l'ordre du jour tel que rapporté en ces termes dans la lettre adressée aux actionnaires.

K

## **ORDRE DU JOUR**

- Remplacement du Président démissionnaire.
- Remplacement de la Directrice générale démissionnaire.
- Pouvoirs.

Sont à la disposition des actionnaires, sur le bureau de l'assemblée : les statuts, la copie de la convocation, la feuille de présence, les pouvoirs.

Puis, le président déclare que les mêmes pièces ont été mises à la disposition des actionnaires plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser pendant ce délai, toutes questions au président, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Le Président ouvre la discussion.

La discussion est ensuite ouverte ;

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

## **RESOLUTIONS**

### **Première résolution**

Par suite de la démission à effet du 31 décembre 2025 à partir de minuit présentée par Monsieur Eric SANCHEZ en qualité de président, Nomination de la société VITRO'SERVICE France représentée elle-même par Monsieur Franck MARTIN pour le remplacer dans cette fonction à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée.

### **Deuxième résolution**

Par suite de la démission à effet du 31 décembre 2025 à partir de minuit présentée par Madame Sophie SANCHEZ née VERNUCCI en qualité de Directrice générale, Nomination de Monsieur Michel TORRE pour la remplacer dans cette fonction à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée.

Les présentes devront figurer au registre des délibérations de la société.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités nécessaires, notamment par l'intermédiaire du guichet unique, et en particulier à Monsieur Franck MARTIN, ou à la SELARL BERTHELOT & LEMOINE, avec faculté de se substituer, à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement de la ou des résolutions prises.

Étant précisé que, s'il y a lieu, le procès-verbal doit être suivi d'une mise à jour des statuts. À défaut, la modification non transcrite dans les statuts sera inopposable aux tiers avec toutes les conséquences que cela entraîne.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 9 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le président de séance et le cas échéant, par le secrétaire de séance, par le ou les représentants

légaux de la société ainsi que par les membres et actionnaires présents. L'acte sera retranscrit sans délai sur le registre des délibérations.

**Pour copie certifiée conforme**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'P' followed by a vertical line and a small horizontal stroke at the bottom right.

